



Conseil Municipal

Séance Ordinaire du Lundi 25 Novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.

Présents : Guy GENET – Gérard BAKINN – Anne-Sophie RUELLE – Jacques DECHENAU – Yasmine GONAY – Jean-Marc GRAND – Sarine VELLA – Daniel SUAREZ – Colette ROULLET – Fabien MYLY – François FASCIAUX, Céline DI DOMENICO – Didier JUAREZ – Michelle NOWAKOWSKI – Karine REGOBIS – Sylvain GARREAU – Gaëlle FAOU – Patrick LOMBARD – Karine MAURINAUX – Christian GIRAUD – Florence SCHAMBEL – Serge SANTARELLI – Claude CHALVIN – Guillaume CARASSIO

Procurations : Nathalie CHEVALIER à Gérard BAKINN
Cécilia BOURGIN à Anne-Sophie DESOBLIN-RUELLE
Sébastien GRIVEL à Jacques DECHENAU
Séverine GALBRUN à Karine MAURINAUX
Céline GRANGÉ à Guillaume CARASSIO

Secrétaire de séance : Michelle NOWAKOWSKI

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 novembre 2024

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	24
Procurations :	05
Votants :	29

Le Quorum est atteint

Délibération n°2024/70 **Actualisation du tableau des emplois de la Commune de VIF**

Envoyé en Préfecture le
Publié le

Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Objet : Actualisation du tableau des emplois de la Commune de VIF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 septembre 2024 approuvant le tableau des emplois de la Commune,

Vu l'avis de la commission Budget, Finances, Personnel, Affaires Générales, Police municipale en date du 12 Novembre 2024 ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, il appartient donc au conseil municipal compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents,

Considérant les possibilités d'avancement de grade sur l'année 2025, il convient de créer un poste d'Animateur Principal 2ème classe à 35h et un poste d'Adjoint Administratif Principal 1ère classe à 35h, afin de pouvoir nommer les agents lorsque le tableau d'avancement de grade sera établi,

Considérant les besoins du service Bâtiment, et plus particulièrement du Pôle Salles, il convient de créer un poste au grade d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet, pour permettre l'augmentation du temps de travail d'un agent actuellement à temps non complet 30h hebdomadaire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, **décide par 21 pour et 8 abstentions** (Mme MAURINAUX, M. GIRAUD, Mme SCHAMBEL, M. SANTARELLI, Mme GALBRUN (pouvoir à Mme MAURINAUX), M. CARASSIO, Mme CHALVIN et Mme GRANGÉ (pouvoir à M. CARASSIO),

- **DE CRÉER** les postes suivants au 1^{er} janvier 2025 :

Nb de postes	Grade	Temps de travail du poste
1	Animateur Principal 2ème classe	35H00
1	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	35H00
1	Adjoint Technique Principal 1ère classe	35H00

Il est précisé qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel dans les conditions fixées aux articles L332-8 ou L332-14 du code général de la fonction publique.

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou empêchement, son représentant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

ANNEXE :

Tableau des emplois actualisé

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire

Michelle NOWAKOWSKI

Guy GENET

RESULTAT DU VOTE : 21 pour, 8 abstentions